



ASSEMBLEE GENERALE 2021





ASSEMBLEE GENERALE 2021



- **Rapport moral**
- **Rapport d'activités**
- **Rapport financier**
- **Vote des différents rapports**
- **Projets 2022**
- **Questions diverses**



ASSEMBLEE GENERALE 2021



Rapport Moral

Le mot du président

;))

UN AMI NOUS A QUITTE...







Rapport d'activités

- **Sorties locales dans la limite ... de ce qui était autorisé**
- **Effectif du club**
- **A.G. du CoDep 09**

Sorties locales



Un grand merci à la commission des circuits



Rapport d'activités

Effectif du club:

46 Adhérents contre **42 à fin 2020**
dont :

- **7 féminines**
- **2 licences extérieures anglaises**
- **2 nouvelles adhésions**



Rapport d'activités



L'A.G. du CODEP

- **Cette année, elle s'est déroulée à Foix le 22 octobre**
- **Les différents rapports ont été adoptés**
- **Jacques Dewancker reste le président du CODEP**

ASSEMBLEE GENERALE 2021

CoDep 09

Calendrier prévisionnel des manifestations 2022

Club	Date	lieu	Manifestations
ACA Pamiers	Dim 6 mars	Pamiers	Ouverture saison Codep
ACA Pamiers	Sam 19 mars	Pamiers	Brevet Audax initiation 100 km
CC BEILLE	Dim 3 avril	Les cabanes	Point café Après-midi
CC Pays d'Olmes	Dim 24 avril	Carla de Roquefort	Journée de la femme et de la famille
CC Pays d'Olmes	Sam 11 juin	Laroque d'Olmes	Randonnée des Forêts
Ariégeoise VTT	Sam 26 juin	Les Cabanes	VTT
CC Couserannais	Dim 21 août	St Girons	Le 8 du Couserans
CC Lézat	Dim 11 sept	Lézat	Randonnée des Moulins
CC Saverdun	Dim 18 sept	Saverdun	Randonnée
CC FOIX	Ven 16 octobre	Varilhes	Clôture CODEP

**Vendredi 21 Octobre PAMIERS maison des assos
AG du CODEP**



Rapport financier



<u>Bilan de l'année : 2021</u>	Comptes arrêtés au 14/11/2021			
Rubriques	Dépenses	Recettes	Déficit (-) ou Solde +	Commentaires
frais-recettes bancaires Crédit Mutuel	41,58 €		- 41,58 €	Frais mensuels Crédit Mutuel
Licences FFCT et adhésions au club	1 734,50 €	1 362,00 €	- 372,50 €	Participation club exceptionnelle de 20 € par licence en 2021
Participation évènements familiaux	45,00 €		- 45,00 €	
Petites fournitures	6,60 €		- 6,60 €	Achat gel hydroalcoolique
Rando	30,00 €		- 30,00 €	Abonnement Annuel Fab-Lab
subvention Municipale		350,00 €	350,00 €	
Tenues vestimentaires		113,30 €	113,30 €	Surplus tenues 2020 vendues en 2021
			- €	
			- €	
Bilan sur l'année courante :	1 857,68 €	1 825,30 €	- 32,38 €	

Bilan Financier (suite)

<u>Trésorerie :</u>		<u>Répartition Trésorerie :</u>	
		2 054,50 €	Compte Crédit Mutuel
Report année précédente	9 446,45 €	7 097,92 €	Livret Crédit Mutuel
Résultat année en cours	- 32,38 €	261,65 €	Liquide caisse
Trésorerie	9 414,07 €	9 414,07 €	Total trésorerie

<u>Projets et Provisions pour l'année à venir</u>	
Avance Trésorerie pour Pentecôte année à venir	1 500,00 €
Acompte (réservation) week-end Pentecôte année N+2	1 500,00 €
Avance trésorerie et provision pertes rando	4 000,00 €
Participation du club aux frais de licence	1 000,00 €
Participation club : repas, ...	1 000,00 €
TOTAL Projets et Provisions	9 000,00 €

CYCLO CLUB LEZATOIS



ASSEMBLEE GENERALE 2021



Subventions - Partenariats



Mairie de Lézat





VOTES

- **Vote du Rapport moral**
- **Vote du Rapport d'activités**
- **Vote du Rapport financier**



ASSEMBLEE GENERALE 2021



Composition du bureau Cyclo Club 2021

Président . Alain PEZE

Secrétaire . Lucien MAYAUD

Trésorier . Jean-Philippe JOCQUEVIEL

Comité directeur 2021

Composé de

André ABADIE, Philip CHEETHAM, Henri DE GRAILLY

Serge PERISSE, Régis GUICHOU





ASSEMBLEE GENERALE 2021



Appel à candidatures pour le Comité directeur 2022





Projets 2022

- **Omelette de Pâques** (reprise du projet 2020)
- **Notre week-end annuel** (reprise du projet 2020)
- **La randonnée des moulins**
- **Prise des licences 2022**
- ...

CYCLO CLUB LEZATOIS



ASSEMBLEE GENERALE 2021

Projets 2022



L'Omelette de Pâques

Le lundi 18 avril 2022

à l'auberge du Minier à Sem



ASSEMBLEE GENERALE 2020

Projets 2021

L'Omelette de Pâques





Projets 2022

Le Week-end Annuel

Du 4 au 6 juin (pentecôte)

À Espalion

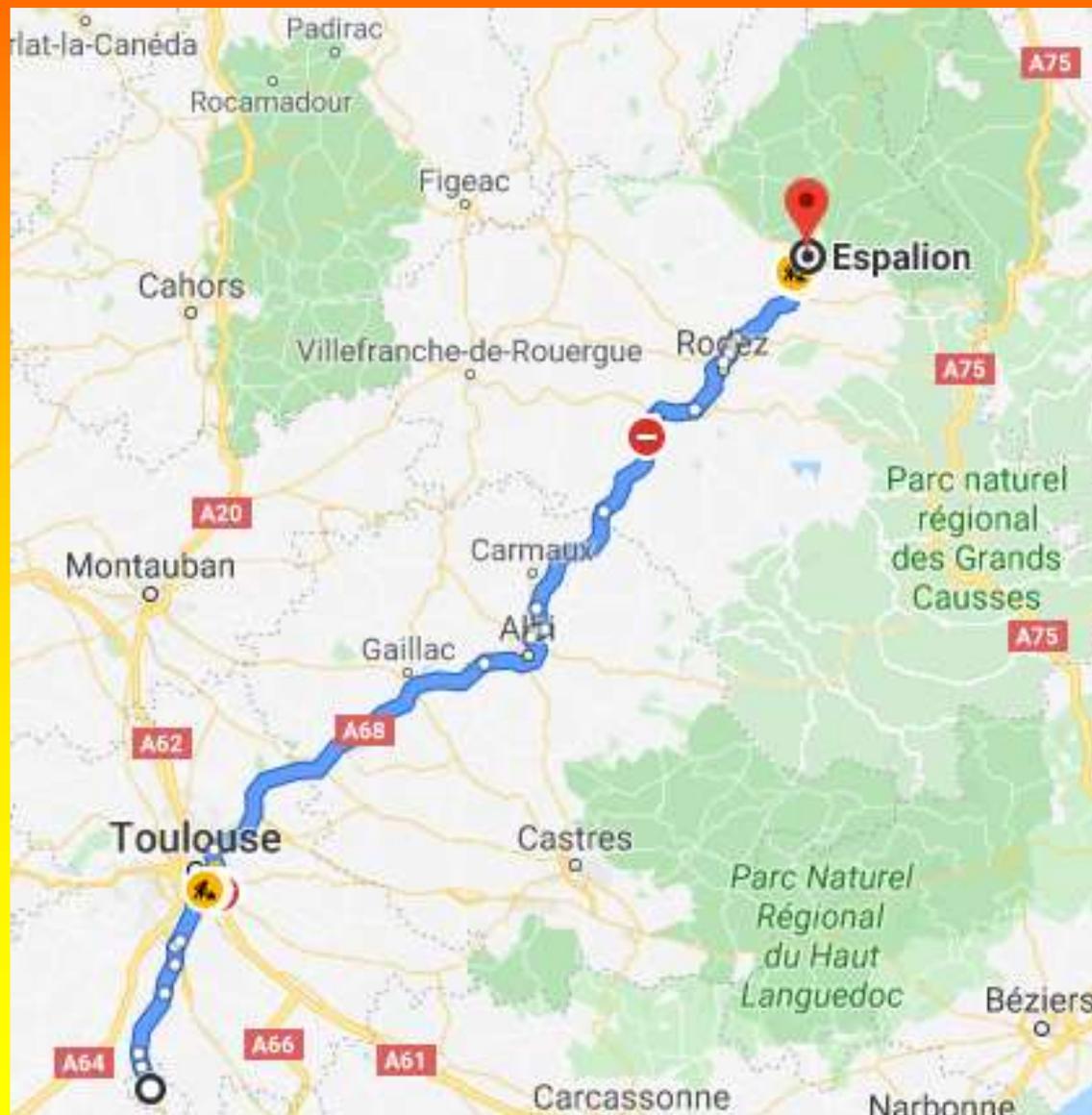
**Village vacances
Aux Portes des Monts d'Aubrac**

ASSEMBLEE GENERALE 2020

Projets 2022

Le Week-end à Espalion

220 km de Lézat , environ 3 heures de route
30 km au nord est de Rodez



ASSEMBLEE GENERALE 2020

Projets 2022

Le Week-end à Espalion



Le Site



Le logement

ASSEMBLEE GENERALE 2020

Projets 2022

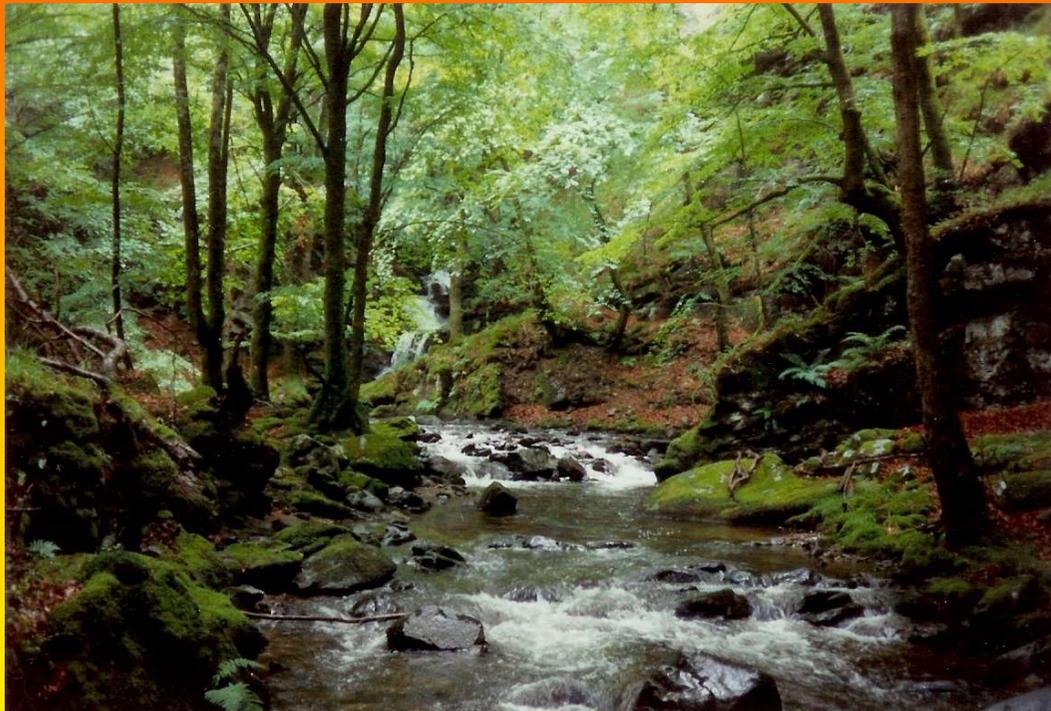
Le Week-end à Espalion



La piscine

La chambre





Une belle nature



Des rencontres

CYCLO CLUB LEZATOIS



ASSEMBLEE GENERALE 2021

Projets 2022



La 19e Randonnée des Moulins

Le dimanche 11 septembre 2022

**Route
VTT
Marche
Trail**





Projets 2022

Prise de licences 2022

**Salle des Fêtes de LEZAT
Le 14 Janvier 2022**

**Souscription licences et assurances
Inscription pour notre WE annuel**

**Et bien sûr, si nous le pouvons nous partagerons la
GALETTE DES ROIS !**

À fournir le 14 janvier 2022

- **Le formulaire d'adhésion au club (signé)**
- **Un certificat médical de moins de 12 mois :**
 - soit pour la pratique du cyclotourisme
 - soit pour la pratique du vélo en compétition
- **La notice d'information AXA* (complétée et signée)**
- **Le chèque correspondant à la formule choisie après déduction de la participation du club.**

* La compagnie d'assurances AXA est désormais l'assureur du contrat fédéral en remplacement du groupe Allianz.

Licences 2022

tarifs 2022

La cotisation FFCT : 28,50 € pour un adulte (idem 2021)

- **Assurance Petit Braquet : 22,00€
augmentation de 12 %**
- **Assurance Grand Braquet : 72,00€**
- **augmentation de 8 %**
- **La revue : à 25 € (Abonnement annuel 11 numéros)**
- **Adhésion au club 10 € (idem 2021)**

Licences 2022

**L'ensemble du comité directeur à voté
une participation du club pour un
montant par adhérent de 20€
Et pour le 2ème adulte dans le cas
famille de 10€**

ASSEMBLEE GENERALE 2021

Projets 2022

Prise des licences 2022



FORMULAIRE D'ADHÉSION au CYCLO-CLUB LEZATOIS

Exemplaire original à conserver au club

Renouvellement (Le CMNCI* est obligatoire)
 Première adhésion (Le CMNCI* est obligatoire)

*CMNCI = Certificat médical de non contre-indication

Non : _____ Prénom : _____ N°de licence : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa): _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

☎ : _____ Mail : _____ @

FORMULES DE LICENCES

cocher ci-dessous la formule choisie

Vélo Rando (CMNCI Cyclotourisme) Vélo Sport (CMNCI cyclisme en Compétition)

CATEGORIE	PETIT BRAQUET	GRAND BRAQUET	Cotisation CLUB	TOTAL
ADULTE	50,50 € <input type="checkbox"/>	100,50 € <input type="checkbox"/>	10,00€ <input type="checkbox"/>	€
JEUNE - 18 ANS	17,50 € <input type="checkbox"/>	67,50 € <input type="checkbox"/>	Gratuit	€
JEUNE (18 à 25 ANS)	34,00 € <input type="checkbox"/>	84,00 € <input type="checkbox"/>	Gratuit	€

FAMILLE				
1 ^{er} ADULTE	50,50 € <input type="checkbox"/>	100,50 € <input type="checkbox"/>	15,00 € <input type="checkbox"/>	€
2 ^{ème} ADULTE	35,00 € <input type="checkbox"/>	85,00 € <input type="checkbox"/>	-	€
JEUNES (18 à 25 ANS)	34,00€ <input type="checkbox"/>	84,00 € <input type="checkbox"/>	-	€
JEUNES (7 à 18 ANS)	17,50€ <input type="checkbox"/>	67,50 € <input type="checkbox"/>	-	€
JEUNES (MOINS de 6 ANS)	Gratuit	50,00 € <input type="checkbox"/>	-	€

ABONNEMENT REVUE (Optionnel)				
ADHERENT		25,00 € <input type="checkbox"/>		€

TOTAL : OPTIONS ASSURANCE + COTISATION CLUB + ABONNEMENT REVUE (optionnel)

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ADHÉSION AU CLUB

- Le présent bulletin d'inscription signé
- La notice d'assurance « Allianz » signée
- Un chèque à l'ordre de « Cyclo-Club Lézatois », correspondant aux options choisies
- Un Certificat Médical, de moins de 12 mois, de non contre indication à la pratique du Cyclotourisme ou de non contre indication à la pratique du Cyclisme en compétition selon la formule de licence choisie («Vélo Rando» ou «Vélo Sport»).

EN ADHÉRENT AU CLUB DE LEZAT SUR LEZE :

- Je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la route, les statuts du club et les informations de ce dossier d'adhésion
- Je renonce à mon droit à l'image dans le cadre des besoins de communication du Cyclo-Club
- J'autorise la communication de mes coordonnées aux adhérents du club

Fait le Signature obligatoire :

Licences 2022

Au final, à payer pour

- 1 licence petit braquet : 40,50 €

- 1 licence grand braquet : 90,50 €



FORMULAIRE D'ADHESION AU CYCLO-CLUB LEZATOIS

MEMBRE NON ROULANT*

Strictelement réservé aux anciens adhérents du Cyclo-Club Lézatois

Nom : Prénom : Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Adresse :

Code postal : Ville :

☎ @

Montant de la cotisation : 10 €

- Cette cotisation permet de rester membre du Cyclo-Club (hors pratique du vélo) et en particulier de :
- Continuer à être destinataire des communications destinées aux adhérents
- De voter lors des Assemblées Générales ou extraordinaires du Cyclo-Club
- De bénéficier de la participation du club lors des repas ou week-end organisés par le Cyclo-Club, quand il y en a une.

Constitution du dossier d'adhésion au club

- Le présent bulletin d'inscription signé
- Le règlement de 10 € (chèque ou espèces)

En tant que membre non roulant du cyclo-club Lézatois, je reconnais :

- Ne pas adhérer à la Fédération Française de Cyclotourisme
- Ne pas pouvoir participer aux sorties à vélo organisées, ou improvisées, par le Cyclo-Club, quelqu'en soit le point de départ (local ou extérieur).
- Q'aucune assurance n'est attachée à mon statut et qu'en aucune circonstances la responsabilité du Cyclo-Club ne saurait être engagée me concernant, lors de la pratique du vélo.
- Ne pas bénéficier de la participation du club pour tout ce qui est relatif à la pratique du vélo (vestimentaire et équipement).
- Je renonce à mon droit à l'image dans le cadre des besoins de communication du Cyclo-Club
- J'autorise la communication de mes coordonnées aux adhérents du club

Fait le Signature obligatoire :

RÉSUMÉ DE LA NOTICE D'INFORMATION SAISON 2021



(Conformément aux articles L 321-1, L321-4, L321-5 et L 321-6 du Code du Sport et de l'article L141-4 du Code des assurances)

Ce document résume les garanties des contrats Responsabilité Civile, Individuelle Accidents et Dommages au matériel vélo et de la convention d'Assistance souscrits par votre Fédération.

Ce document vous est remis afin :

- de vous informer qu'outre des garanties couvrant la responsabilité civile et la défense pénale et recours, vous pouvez bénéficier des garanties d'assurance de personne qui vous sont proposées par la Fédération française de cyclotourisme ;
- d'attirer votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les accidents corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive.

Le présent document est un simple résumé des garanties du contrat auquel il convient de se référer en cas de sinistre. Vous disposez également d'un Guide Licencié et de l'accès à l'intégralité de la notice d'information sur votre espace licencié du site de la Fédération www.ffvelo.fr ou sur le site d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues www.cabinet-gomis-garrigues.fr

En choisissant votre option d'assurance, le licencié choisit ses garanties :

Nature de la garantie	Mini Braquet	Petit Braquet	Grand Braquet
→ Responsabilité civile - Défense Pénale et Recours	Acquise	Acquise	Acquise
→ Décès accidentel	Non acquise	5 000€	15 000€
→ Décès ACV/AVC ⁽¹⁾ :			
▪ En l'absence du test à l'effort de moins de 2 ans,	Non acquise	1 500€	2 500€
▪ en Présence du test à l'effort de moins de 2 ans.	Non acquise	3 000€	7 500€
→ Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5%	Non acquise	30 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%	60 000€ versé en totalité si taux d'invalidité > 66%
→ Frais médicaux prescrits y compris non remboursés par la Sécurité Sociale, dont :		3 000€	3 000€
Prothèse dentaire :			
▪ par dent (maxi 4)		250€	250€
▪ bris de prothèse	Non acquise	500€	500€
Lunette :			
▪ par verre		120€	120€
▪ par monture		200€	200€
Réparation ou remplacement autre prothèse (médicale) Actes non prescrits et non remboursables		500€	500€
		3 séances à 50€	3 séances à 50€
→ Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	Non acquise	3 000€	3 000€
→ Assistance dont :			
▪ Rapatriement		Frais réels	Frais réels
▪ Prise en charge des frais médicaux, chirurgicaux ou d'hospitalisation à l'étranger et avance	Non acquise	10 000€	10 000€
▪ Frais de recherches, de secours et d'évacuation		3 000€	3 000€
TOUJOURS APPELER L'ASSISTANCE AU 01 55 92 12 94 avant toute décision de rapatriement			
→ Dommages (Indemnisation vétusté déduite de 8 % par an max 70 %) :			Franchises
▪ Casque		80€	80€ Néant
▪ Cardio-fréquencemètre	Non acquise	100€	100€ Néant
▪ Equipements vestimentaires		Non acquise	160€ 30€
▪ GPS		Non acquise	300€ 30€
▪ Dommages au Vélo y compris catastrophes Naturelles		Non acquise	1 500€ 100€

⁽¹⁾ Pour être valable le test à l'effort doit avoir été réalisé avant l'accident et au plus tard dans les 2 ans qui précèdent la délivrance de la licence de l'année en cours.

Attention : le licencié Vélo-Balade ne peut prétendre aux capitaux décès ACV/AVC même avec la formule d'assurance Petit Braquet et Grand Braquet.

Demeurent exclus de la garantie des Accidents corporels :

- La faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré, du Bénéficiaire ou du Souscripteur.
- Les accidents causés par l'usage de stupéfiants et de produits toxiques non ordonnés médicalement.
- Les conséquences d'accident résultant :
 - de tout combustible nucléaire, produit ou déchet radioactif ;
 - de tout engin destiné à irradier ou à exploser par modification du noyau de l'atome, ainsi que de leur décontamination ;
 - de l'action directe ou indirecte de tout agent biologique ;
 - d'attentat ou d'acte de terrorisme utilisant directement ou indirectement toute arme ou toute matière radioactive, d'origine chimique ou d'origine bactériologique ou virale.
- Les accidents du fait d'un taux d'alcoolémie de l'assuré égal ou supérieur à celui fixé par la réglementation française régissant la circulation automobile.
- Les conséquences d'une syncope, d'une crise d'épilepsie, d'une embolie cérébrale ou d'une hémorragie méningée.
- Les accidents résultant de la guerre civile ou étrangère, les émeutes et mouvements populaires.
- Les accidents provenant de la participation de l'Assuré à une rixe, sauf cas de légitime défense, ou d'assistance à personne en danger.
- Les conséquences du suicide et de la tentative de suicide.
- Les accidents résultant de phénomènes naturels à caractère catastrophique.
- Les accidents résultant de la conduite de tout véhicule sans permis ou certificat en état de validité, de compétitions (et leurs essais) comportant l'utilisation de véhicules ou embarcations à moteur sauf cas de participation à des concentrations automobiles non soumises à autorisation des pouvoirs publics.
- Les conséquences :
 - d'un traitement esthétique et/ou d'opération de chirurgie esthétique non-consécutif à un accident garanti ainsi que leurs suites et conséquences ;
 - de la participation active de l'assuré à des émeutes, mouvements populaires, actes de sabotage, crimes ou délits intentionnels, rixes sauf en cas de légitime défense, attentat, acte de terrorisme ;
 - d'accidents survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré ;
 - de maladie ;
 - d'un accident résultant de la navigation aérienne à bord d'un appareil non muni d'un certificat valable de navigabilité ou piloté par une personne ne possédant ni brevet, ni licence, ou titulaire d'un brevet ou d'une licence périmés.
- Les frais de voyage et de séjour dans les stations balnéaires ou climatiques.

I. Les garanties optionnelles proposées

Si l'option est souscrite auprès d'Amplitude Assurances Gomis-Garrigues (bulletin N° 1 Annexe 2) :

1- Les Indemnités journalières (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

L'assureur garantit à l'assuré le versement d'indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire médicalement reconnue à la suite d'un accident survenu dans le cadre des activités garanties et dans les cas suivants :

- Si l'assuré exerce une activité professionnelle et est mis en arrêt de travail par décision médicale (base indemnitaire) l'assureur verse une indemnité journalière correspondant exclusivement à la perte réelle de revenu sans pouvoir dépasser la somme de 30€ par jour, à compter du 4^e jour d'arrêt et ce jusqu'au 365^e jour consécutif. Par perte réelle de revenu, on entend la différence entre la rémunération de l'activité professionnelle de l'assuré (salaires, primes, honoraires, gratifications) servant de base à la déclaration annuelle à l'Administration Fiscale et les prestations versées par la Sécurité sociale et/ ou tout autre régime similaire, régime complémentaire ou l'employeur.
- Si l'assuré est hospitalisé pendant une période supérieure à 4 jours, l'assureur verse une indemnité journalière forfaitaire de 30€ par jour, à compter du 4^e jour d'hospitalisation et ce, pendant une durée maximale de 90 jours d'hospitalisation.

Cotisation : 25€ TTC en complément des formules Petit Braquet ou Grand Braquet.

2- Complément de garantie Invalidité permanente et Décès (Bulletin N° 1 Annexe 2 du Guide Licencié)

Les sommes ci-dessous viennent s'ajouter à celles prévues par les formules Petit Braquet et Grand Braquet.

Garanties	Montant du capital supplémentaire
Décès	
(Tout événement d'origine cardio-vasculaire ou vasculo cérébral/ AVC est exclu)	25 000€
Invalidité permanente totale (réductible partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative ≤ 5 %	50 000€ ⁽¹⁾

⁽¹⁾ En cas d'invalidité permanente partielle, le montant de l'indemnité est égal au pourcentage du capital assuré correspondant au taux d'invalidité retenu.

Cotisation : 20€ ou 40€ pour capitaux ci-dessus doublés.



Questions diverses



Ancien magasin de cycles à LEZAT

